

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 8 avril 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/04/08-1/11****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220408-lmc100000023571-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 14/04/2022

Réception Préfet : 14/04/2022

Publication RAAD : 14/04/2022

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture  
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : PAUL-PETIT Vincent

**OBJET :** Infrastructures primaires de Marne-la-Vallée – Phase IV. Aménagements cyclables sur le boulevard du Grand Fossé (boulevard circulaire) et passerelle avenue Schuman. Convention avec EPAFRANCE.

Dans le cadre du développement du secteur IV de Marne-la-Vallée, EPAFRANCE poursuit l'aménagement d'itinéraires cyclables dans le secteur du boulevard circulaire, dans le cas présent sur les communes de Chessy et Coupvray. Le Département a accepté de participer au financement des aménagements modes actifs boulevard du Grand Fossé, pour un montant correspondant à 13,2 % du montant réel hors taxe des dépenses, sans que sa participation ne puisse excéder 585 000 €. Au cas où l'enveloppe ne serait pas entièrement consommée pour mener à bien les études et travaux relatifs aux pistes cyclables, le montant restant contribuerait à financer les études et travaux de la passerelle. Le projet de convention entre le Département et EPAFRANCE décrit les aménagements prévus et en définit les modalités de financement.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention signée le 24 mars 1987 avec la société Walt Disney, l'Etat, la Région Ile-de-France, la RATP et l'Etablissement Public d'Aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée pour la création et l'exploitation d'Euro Disneyland et de sa zone périphérique sur le secteur IV de Marne-la-Vallée,

VU son avenant n° 9 signé le 6 octobre 2020 prorogeant notamment la convention jusqu'en 2040,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU les délibérations du Conseil départemental n°3/01 et 1/03 en date du 16 décembre 2021 relatives au vote du budget du Département,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : d'octroyer à EPAFRANCE, une subvention d'un montant maximum de 585 000 € pour la réalisation d'un aménagement cyclable le long du boulevard du Grand Fossé, sur le territoire de la commune de Chessy,

Article 2 : de déroger au règlement budgétaire et financier susvisé pour le subventionnement de la passerelle sur l'avenue Schuman sur la commune de Coupvray, en permettant la réaffectation de l'enveloppe non consommée le cas échéant pour le projet visé à l'article 1 ;

Article 3 : d'approuver les termes de la convention dont le projet figure en annexe de la présente délibération, à intervenir avec EPAFRANCE, définissant les obligations des parties en ce qui concerne la réalisation et le financement des aménagements visés aux articles 1 et 2,

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département ladite convention.

Article 5 : les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération « Subvention liaisons cyclables EPA complémentaire (DI 20) » - action « Liaisons douces ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGEIS – EL ABIDI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote (1) :

M. Thierry CERRI en sa qualité de Président d'EPAFRANCE



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne